



Ordonnance de télécom CRTC 2008-3

Ottawa, le 9 janvier 2008

Le Conseil **approuve de manière définitive** les ententes suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
TBayTel/Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	Entente d'interconnexion et de partage de services dédiés	8340-T8-200605397	le 5 décembre 2007
Téléphone Guèvremont inc./Bell Canada	Entente d'interconnexion et compensation des services spécialisés	8340-G1-200507494	le 10 décembre 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>